

Synthèse du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032

Sommaire

NTRODUCTION7						
LE PARC NATUREL M	ARIN DU BASSIN D'ARCACHON	7				
LE PLAN DE GESTION	2017-2032	7				
1.1.1.Méthode d'élaboration						
1.1.2.Portée du docume	ent	8				
1.1.3.Structuration et contenus						
UN « BIEN COMMUN	N » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE	9				
DES RICHESSES NATU	JRELLES PRESERVEES	9				
Finalité 1. Une très	bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	9				
Sous-finalité 1.1	Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes	9				
Sous-finalité 1.2	Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages	10				
Finalité 2. Un bon é	tat de conservation des habitats	. 10				
Sous-finalité 2.1	Des habitats marins de substrat meuble en bon état de conservation					
Sous-finalité 2.2	Des habitats d'interface terre/mer en bon état de conservation					
Sous-finalité 2.3	Des habitats terrestres en bon état de conservation					
	tat de conservation des populations d'oiseaux					
Sous-finalité 3.1 Sous-finalité 3.2	Des populations d'oiseaux nicheurs en bon état de conservation					
Sous-finalité 3.3	Des populations d'oiseaux migrateurs en bon état de conservation					
Finalité 4 - Un hon és	tat de conservation de la faune marine					
Sous-finalité 4.1	Un bon état de la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin	. 12				
	d'Arcachon	12				
Sous-finalité 4.2	Une contribution au bon état de la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	12				
Finalité 5. Un bon é	tat de conservation des populations d'espèces terrestres à enjeux	. 12				
	Une contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut					
Finalité 6. Une capa	cité d'accueil globale préservée permettant le bon état de conservation des					
populatio	ons d'espèces	. 13				
Sous-finalité 6.1	Les continuités écologiques maintenues et restaurées					
Sous-finalité 6.2	Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées	13				
UNE CULTURE MARIT	TIME VIVANTE QUI NOURRIT UN LIEN PARTICULIER AU TERRITOIRE	.13				
Finalité 7. Une ident	tité maritime plurielle qui porte les valeurs du Bassin	. 13				
Sous-finalité 7.1	Une identité maritime du Bassin d'Arcachon vivante et transmise	14				
Finalité 8. Des patri	moines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	. 14				
Sous-finalité 8.1	Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et					
Sous-finalité 8.2	valorisés	14				
30us-illiante 6.2	typicité des lieux	14				
UN ESPACE DYNAMIC	QUE EN PARTAGE	.14				
Finalité 9. Une adap	otation à un espace en mobilité permanente	. 15				
Sous-finalité 9.1	Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydro-					
Sous-finalité 9.2	sédimentaires Une contribution à la gestion de la bande côtière adaptée aux substrats meubles					
	bre dynamique entre des vocations multiples Une conciliation spatiale et temporelle des activités					
Jous-infailte 10.1	One concination spatiale et temporene des activites	тэ				

Sous-finalite 10.2	Un amenagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la generalisation	4.0
Sous-finalité 10.3	des bonnes pratiques	
	ces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	
	Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes	
	Une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée ou maintenue	
Finalité 12. Une ann	oche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et	
= =	ts cumulésts cumulés	16
• •	Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, l'hydrodynamisme et les activités du Bassin d'Arcachon	
UN « BIEN COMMUN	I » EXCEPTIONNEL A COMPRENDRE ET A DECOUVRIR	17
Finalité 13. Un espac	e maritime à comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger	17
	Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon par les différents publics	
	La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité	
Sous-finalité 13.3	Des opportunités de découverte et de pratique respectueuses au contact du milieu marin	17
	onsabilité collective et partagée de la sensibilisation	18
Sous-finalité 14.1	Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin	40
Sous-finalité 14.2	d'Arcachon Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux	
3003 mance 14.2	one appropriation du l'are nature maini par les nabitants et les acteurs fotaux miniminin	10
UN DEVELOPPEMEN	T DURABLE DES ACTIVITES	.19
DES ACTIVITES ET DE	S PRATIQUES COMPATIBLES AVEC LA PRESERVATION DU MILIEU MARIN	19
Finalité 15. Des activ	ités et des pratiques respectueuses du milieu marin	19
	Des modes et des niveaux de prélèvement ou d'exploitation des ressources compatibles	
	avec la préservation du milieu marin	19
Sous-finalité 15.2	Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation du milieu marin	10
Sous-finalité 15.3	Des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles	19
	avec la préservation du milieu marin	20
Sous-finalité 15.4	Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités	20
Sous-finalité 15.5	liées à la mer	20
	d'Arcachon	20
	Une règlementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon	
UN TERRITOIRE QUI	INVESTIT SUR UNE ECONOMIE DE LA MER EN COHERENCE AVEC SON IDENTIT	Έ
MARITIME		20
Finalité 16. Un territo	oire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	21
	Des secteurs d'activités maritimes diversifiés et dynamiques	2 1
Sous-finalité 16.2	Une économie maritime portée par sa contribution à la préservation du milieu marin et au	24
Sous-finalité 16.3	patrimoine culturel Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles	
	Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire	
LINE CONNINCEANCE	DI LIBIDICCIDI INIAIDE ET DADTA CEE	22
	PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTAGEE	
•	uction de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée	
	Une convergence de connaissances relatives au milieu marin	
•	cité d'observation et d'alerte	
	Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	
3043-IIIIdille 10.2		22
UNE GOUVERNANCE	DYNAMIQUE ET TRANSVERSALE	.23
Finalité 19. Le Parc n	aturel marin, un outil engagé pour le territoire	23
	Le Parc naturel marin, un outil force de proposition et acteur des politiques publiques	

	Sous-finalité 19.2	Un outil qui favorise la convergence entre les acteurs pour la mise en œuvre du plan de gestion	. 23
	Sous-finalité 19.3		
	Finalité 20. Le Parc no	aturel marin, un outil qui s'inscrit dans la coopération et les échanges régionaux,	
	nationau	gestion	
	Sous-finalité 20.1		. 24
	Sous-finalité 20.2	Le Parc naturel marin, un outil qui favorise les échanges entre territoires et acteurs	. 24
CA	RTE DES VOCATIO	NS	25
	MIL DES VOCATIO	113	
D	ESCRIPTIF DE LA LEG		

LE PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été créée le 1^{er} janvier 2017 par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages avec pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

Les parcs naturels marins ont été créés par la loi du 14 avril 2006 qui définit ce nouvel outil pour contribuer à la protection et à la connaissance du patrimoine marin, et promouvoir le développement durable des activités liées à la mer.

La création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait suite à une mission d'étude mise en place par l'Agence des aires marines protégées (2010-2012) et placée sous la conduite du préfet de la Gironde et du préfet maritime de l'Atlantique.

Ce travail a débouché sur un projet de décret de création qui, conformément à l'article L.334-3 du code de l'environnement, reprenait les orientations de gestion, le périmètre du Parc naturel marin et la composition du conseil de gestion. Ce projet a été soumis à enquête publique du 26 décembre 2011 au 2 février 2012.

Le Parc naturel marin de Bassin d'Arcachon a été créé par décret le 5 juin 2014. C'est le 6^{ème} Parc naturel marin français, avec la particularité d'être le seul qui concerne une lagune semi-fermée.

LE PLAN DE GESTION 2017-2032

1.1.1. Méthode d'élaboration

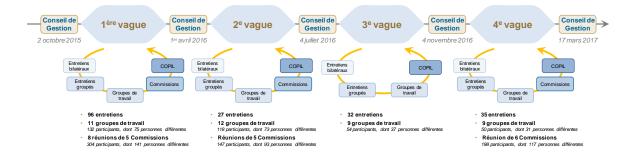
Le plan de gestion d'un Parc naturel marin est un document stratégique à 15 ans qui détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre, sur la base des orientations de gestion définies dans le décret de création. Élaboré dans un délai de trois ans à compter de la date de publication du décret, le plan de gestion est soumis à la validation du conseil de gestion puis à l'approbation du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité. Il est mis en révision au moins tous les guinze ans.

Le code de l'environnement précise également que lorsqu'un site Natura 2000 est majoritairement situé dans le périmètre du Parc naturel marin, son conseil de gestion élabore le document d'objectifs et en suit la mise en œuvre.

Les travaux d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin ont débuté au 1^{er} septembre 2015. La méthode mise en place s'est fondée sur une concertation structurée autour de 6 commissions thématiques :

- la gestion des richesses naturelles,
- le développement durable des activités, l'identité maritime et la culture locale,
- la gestion de l'espace maritime,
- les connaissances,
- la sensibilisation,
- la gouvernance.

Cette approche décloisonnée des thématiques abordées a contribué au partage d'une vision d'ensemble des enjeux du territoire lors des discussions, en évitant les approches sectorielles inhérentes aux différents sujets. Cette démarche de co-construction a permis de mobiliser un très grand nombre d'acteurs pendant les différentes phases de concertation.



Au total, plus de 350 personnes ont ainsi contribué à la définition des éléments constitutifs du plan de gestion.

1.1.2. Portée du document

Le plan de gestion exprime une vision stratégique à 15 ans pour le Parc naturel marin et fixe les attendus de sa gestion. Sa mise en œuvre ne repose pas uniquement sur les moyens propres alloués au Parc naturel marin mais sur la recherche de complémentarités entre les acteurs concernés et de convergence des politiques publiques. L'article L.334-5 du code de l'environnement prévoit en effet que « L'État, les collectivités et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion ».

Pour sa mise en œuvre, ce plan de gestion sera décliné en programmes d'action annuels et pluriannuels et accompagné d'un tableau de bord permettant de rendre compte de l'évolution de la situation au regard des différentes priorités identifiées.

Le Parc naturel marin anime la mise en œuvre du plan de gestion. Il accompagne la mise en œuvre des principes d'action à l'accompagnement technique ou financier des projets. Le Parc naturel marin pourra également contribuer à l'acquisition de connaissances et à la conduite de projets.

Les agents du Parc naturel marin peuvent mettre en place et être impliqués dans différentes actions. Ils participent également au contrôle du respect de la réglementation.

Le conseil de gestion ne peut pas édicter de réglementation mais il peut « proposer aux autorités de l'État compétentes en mer toute mesure nécessaire à la protection et à la gestion durable du parc naturel marin » (article R.334-33 du code de l'environnement).

1.1.3. Structuration et contenus

Le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon se décompose en cinq grands chapitres.

- Trois des chapitres sont structurés autour des missions de préservation du milieu marin, de connaissance et de développement durable des activités maritimes.
- Un quatrième chapitre porte sur la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion, sa contribution aux politiques publiques et l'insertion du Parc naturel marin dans le paysage local.
- Un cinquième chapitre traite de la carte des vocations, document graphique prévu par le code de l'environnement, qui spatialise par grands ensembles les différentes vocations de l'espace concerné. Ce document n'a pas de portée réglementaire et ne modifie en rien les réglementations en place.

Concernant le vocabulaire employé, les Finalités et Sous-finalités peuvent être considérées comme les objectifs à long terme qui sont fixés pour chacun des enjeux identifiés par et pour le territoire. Les Niveaux d'exigence expriment l'ambition pour ces objectifs à long terme.

UN « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Les richesses naturelles, l'espace maritime, l'identité maritime et la culture locale sont constitutifs d'un « bien commun » exceptionnel, partagé entre les différents acteurs, résidents, visiteurs, dans la durée. Une attention particulière est portée sur l'hydrodynamisme particulier du site.

DES RICHESSES NATURELLES PRESERVEES

Qualité de l'eau

Une eau de bonne qualité est essentielle à la conservation de la biodiversité au sein du Bassin d'Arcachon et conditionne son bon fonctionnement écologique. Par ailleurs, diverses activités pratiquées sur le Bassin d'Arcachon dépendent du bon état du milieu marin et de ses écosystèmes.

Le plan de gestion a donc pour objectif le maintien dans des conditions optimales d'un certain nombre de paramètres caractéristiques d'une qualité de l'eau favorable aux usages et aux écosystèmes.

Finalité 1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau

La qualité de l'eau est caractérisée par un ensemble de paramètres biologiques, physico-chimiques, chimiques et hydromorphologiques. Il est primordial de maintenir ces paramètres dans des conditions favorables à l'atteinte des objectifs écologiques et socio-économiques du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Sous-finalité 1.1 Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes

- ⇒ Une absence de perturbations significatives sur la faune et la flore marines liées à la présence de contaminants
 - Ce Niveau d'exigence correspond à une approche écotoxicologique de la qualité de l'eau visant l'alerte et la prévention des effets de substances chimiques dans l'environnement.
- Des paramètres physico-chimiques et biologiques favorables au bon état écologique des masses d'eau

 Ce Niveau d'exigence vise le maintien des conditions favorables au regard de paramètres physico-chimiques et biologiques.
- Une quantité de macro-déchets et de microparticules ne générant pas de perturbations pour la faune marine et l'écosystème
 - Un objectif de réduction des apports de macro-déchets et microparticules est recherché pour contenir les effets dans les milieux à des seuils compatibles avec le bon état écologique des écosystèmes.
- Des apports en eau douce maintenus
 - Ce Niveau d'exigence porte vise le maintien de ces différents facteurs qui contribuent aux équilibres hydrologiques du Bassin et au bon état écologique des habitats et des espèces.
- ⇒ Une hydromorphologie favorable au bon fonctionnement des écosystèmes
 - Les aménagements façonnent les caractéristiques topographiques et hydrologiques de la lagune et impactent aussi l'écologie des masses aquatiques. L'hydromorphologie, est un paramètre important au bon état de conservation des milieux.

Sous-finalité 1.2 Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages

Niveaux d'exigence

- Une qualité chimique du milieu qui présente des concentrations inférieures aux seuils réglementés ou recommandés, ou à défaut aux moyennes nationales
 - La qualité de l'eau conditionne la pérennité de nombreuses activités humaines. Ce Niveau d'exigence vise une qualité chimique du milieu permettant de maintenir un cadre favorable pour leur exercice.
- 100 % des zones de baignades naturelles recensées en qualité « excellente » tout au long de l'année L'objectif est d'atteindre et de maintenir la totalité des zones de baignades en qualité « excellente ».
- ⇒ Une qualité microbiologique et chimique des mollusques non fouisseurs et fouisseurs permettant le classement optimal des zones de production et des gisements naturels conchylicoles
 - Ce Niveau d'exigence vise une reconquête de la qualité microbiologique des eaux du Bassin d'Arcachon et donc des mollusques fouisseurs (palourdes, coques, etc.) et non fouisseurs (huîtres, moules, pétoncles, etc.).
- Une quantité de macro-déchets et microparticules ne provoquant pas d'impacts sur les usages
 Ce Niveau d'exigence vise une réduction des apports de déchets dans les milieux.

Patrimoine naturel

La morphologie et le fonctionnement hydrodynamique particulier du Bassin d'Arcachon sont à l'origine d'une mosaïque d'habitats. Celle-ci est à l'origine d'une diversité floristique et faunistique remarquable. Il est donc important de permettre la pérennité de cette richesse vivante du site.

Le plan de gestion du Parc naturel marin a aussi valeur de « Document d'objectifs » pour les sites Natura 2000 du Bassin.

Le plan de gestion intègre également des objectifs de conservation des espèces emblématiques comme les zostères, les hippocampes, le rouget, ou encore l'anguille.

Enfin, un objectif plus englobant l'attractivité globale du Bassin pour la faune a été identifié, dont les oiseaux, la production primaire et les continuités écologiques.

Finalité 2. Un bon état de conservation des habitats

Les habitats sont à la base de la présence de la diversité des espèces. Leur préservation, voire leur restauration pour les herbiers de zostères, est donc primordiale. La plupart des habitats présents sur le Bassin d'Arcachon sont sous statut Natura 2000, ce qui implique un effort de conservation particulier.

Sous-finalité 2.1 Des habitats marins de substrat meuble en bon état de conservation

- **⇒** Des herbiers de Zostère naine et leurs cortèges faunistiques restaurés
 - L'objectif de restauration à 15 ans vise à revenir à une superficie et à une densité de Zostère naine équivalente aux surfaces observées au début des années 2000. Cette exigence de restauration sera favorable aux espèces associées.
- Des herbiers de Zostère marine et leurs cortèges faunistiques restaurés
 - L'objectif de restauration à 15 ans vise à revenir à une superficie et à une densité de Zostère marine équivalente aux surfaces observées au début des années 2000. Cette exigence de restauration sera favorable aux espèces associées.
- ⇒ Les cortèges faunistiques associés aux bancs de sable maintenus
 - Étant donné le dynamisme et la mobilité des sédiments constitutifs des bancs de sable, il n'a pas semblé pertinent de fixer un objectif chiffré sur la superficie de ces habitats. L'exigence de maintien à 15 ans vise les cortèges faunistiques associés à ces milieux.
- ⇒ Les vasières et leurs cortèges faunistiques maintenus
 - Étant donné la relative stabilité des vasières, le maintien de la superficie de l'habitat ainsi que les cortèges faunistiques associés à ces milieux est ciblé.

Sous-finalité 2.2 Des habitats d'interface terre/mer en bon état de conservation

Niveaux d'exigence

Des prés salés et leurs cortèges faunistiques maintenus

La surface des prés salés semblant stable, l'objectif de maintien à 15 ans vise la superficie de l'habitat en prenant en compte sa composition floristique ainsi que le bon état de ses cortèges faunistiques présents de manière temporaire ou permanente.

Des roselières et leurs cortèges faunistiques maintenus

Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.

Des laisses de mer maintenues hors des espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer adossés à un centre urbain

Les laisses de mer sont par nature très instables et les espèces floristiques et faunistiques qui lui sont inféodées peuvent être submergées à marée haute. L'objectif consiste à limiter les pressions exercées sur cet habitat avec un effort porté sur l'évolution des modalités de ramassage des laisses de mer sur les espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer de centres urbains.

Sous-finalité 2.3 Des habitats terrestres en bon état de conservation

Niveaux d'exigence

- Des lagunes côtières, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues
 Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.
- Des dunes, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues
 Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.
- Des formations boisées, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues
 Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.
- Des formations prairiales, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues
 Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.

Finalité 3. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux

Le Bassin d'Arcachon se situe sur un des axes migratoires les plus fréquentés au niveau international par les oiseaux. L'attractivité du site en fait un lieu de nidification, de haltes migratoires ou d'hivernage pour de nombreux individus et espèces. Pour certaines d'entre-elles, les niveaux d'effectifs présents confèrent au site une responsabilité particulière.

Sous-finalité 3.1 Des populations d'oiseaux nicheurs en bon état de conservation

Niveau d'exigence

➡ Un succès de la reproduction optimisé pour les espèces à enjeux du Bassin d'Arcachon Une contribution positive pour les oiseaux qui nichent sur le site est ciblée afin de participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution

Sous-finalité 3.2 Des populations d'oiseaux hivernants en bon état de conservation

Niveau d'exigence

Une diversité d'espèces maintenue avec un effectif croissant d'oiseaux hivernants
Ce Niveau d'exigence vise une attractivité et des conditions du milieu favorables à l'hivernage des populations d'oiseaux pour participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de répartition.

Sous-finalité 3.3 Des populations d'oiseaux migrateurs en bon état de conservation

Niveau d'exigence

Des haltes migratoires bénéfiques aux populations d'oiseaux migrateurs

Ce Niveau d'exigence vise une contribution positive du site à la réussite de la migration des populations d'oiseaux qui y font halte. Il s'agit de préserver les conditions favorables du milieu pour participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution.

Finalité 4. Un bon état de conservation de la faune marine

Sous-finalité 4.1 Un bon état de la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon

Niveaux d'exigence

Des populations d'espèces marines à enjeux pour le Bassin d'Arcachon préservées

Un objectif de préservation est ciblé pour les espèces marines passant l'intégralité de leur cycle de vie dans la lagune et son ouvert, et présentant un enjeu particulier pour le territoire en termes de biodiversité remarquable et de patrimoine. Les syngnathidés (hippocampes, syngnathes) et l'Huître plate sont plus particulièrement ciblés.

⇒ Un bon état des populations des espèces exploitées permettant des prélèvements durables

Ce Niveau d'exigence vise un état des populations d'espèces exploitées à des niveaux permettant des activités durables de prélèvement. Cet objectif concerne les espèces marines passant l'intégralité de leur cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon, et prioritairement les mollusques (palourdes, moules), les vers (mourons) et les crustacés.

Sous-finalité 4.2 Une contribution au bon état de la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon

Niveaux d'exigence

Une contribution positive du Bassin d'Arcachon et de son ouvert au bon état de conservation des espèces marines à enjeux

Ce Niveau d'exigence concerne les espèces marines représentant un enjeu pour le site et n'accomplissant pas tout leur cycle de vie dans la lagune. Il vise des conditions favorables à la réussite de l'étape du cycle de vie pour laquelle les espèces sont présentes (reproduction, nourricerie, déplacement migratoire, etc.), pour contribuer positivement au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution. La raie brunette et le marsouin commun sont ici ciblées.

Une contribution positive du Bassin d'Arcachon et de son ouvert au bon état écologique des espèces exploitées permettant des prélèvements durables

Ce Niveau d'exigence concerne les espèces marines exploitées ne passant l'intégralité de leur cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon, et notamment l'anguille (adultes et civelles), la seiche, le bar, les soles (communes et sénégalaises), les sparidés, les rougets et le mulet noir.

Il vise des conditions favorables à la réussite de l'étape du cycle de vie pour laquelle les espèces sont présentes avec un état des populations permettant des activités durables de prélèvement et une contribution positive au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution.

Finalité 5. Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres à enjeux

Plusieurs espèces terrestres sont présentes dans le périmètre du site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon. Dans un souci de cohérence, elles sont citées ici pour répondre aux exigences européennes liées au site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon.

Sous-finalité 5.1 Une contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut

Niveaux d'exigence

⇒ Un maintien des potentialités d'accueil des mammifères semi-aquatiques

La préservation des mammifères semi-aquatiques sous statut présents ainsi que le maintien de l'attractivité du site pour les espèces à faibles effectifs. Les espèces concernées sont notamment le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe.

⇒ Un bon état de conservation des populations de chiroptères

Cet objectif vise notamment le bon état de conservation des chiroptères utilisant le site pour leur alimentation et/ou comme gîte.

⇒ Un bon état de conservation de l'herpétofaune

Cet objectif vise notamment un bon état de conservation des populations de batraciens et de reptiles dont la Cistude d'Europe.

Un bon état de conservation des populations d'odonates (libellules) et de lépidoptères (papillons) à enjeux Les espèces d'odonates et de lépidoptères à enjeux présentes sur le site sont concernées par ce Niveau d'exigence de bon état de conservation.

Finalité 6. Une capacité d'accueil globale préservée permettant le bon état de conservation des populations d'espèces

La capacité d'accueil d'un site en termes de biodiversité dépend notamment des facteurs de continuité écologique et de fonctionnalité des habitats.

Sous-finalité 6.1 Les continuités écologiques maintenues et restaurées

Niveaux d'exigence

- ⇒ Des conditions de mobilité entre les milieux améliorées pour les espèces marines, amphihalines et aquatiques
 - Ce Niveau d'exigence vise une amélioration des conditions de déplacements des espèces marines, amphihalines et aquatiques sur le site.
- Des espaces de transition et de mobilité préservés pour les habitats et la flore
 - Cet objectif vise la préservation des possibilités données aux habitats et cortèges floristiques d'évoluer en réponse à la transformation des milieux et aux modifications de la bande côtière.
- Des conditions favorables aux déplacements essentiels des oiseaux

 Ce Niveau d'exigence cible la préservation de conditions favorables aux déplacements des oiseaux, pour contenir les perturbations et dérangements à des niveaux compatibles avec leurs besoins de conservation.

Sous-finalité 6.2 Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées

Niveaux d'exigence

- Le maintien de la productivité des premiers maillons des réseaux trophiques
 - Cet objectif vise le maintien de la productivité du phytoplancton et du zooplancton, pour contribuer à la préservation de l'ensemble des maillons trophiques qui en dépendent.
- Des fonctionnalités optimisées pour les habitats hors Natura 2000
 - Ce Niveau d'exigence vise la prise en considération des fonctionnalités des habitats hors Natura 2000 (notamment les habitats d'origine anthropiques) et leur contribution aux équilibres d'ensemble.
- Un niveau global de quiétude pour les espèces permettant de maintenir la capacité d'accueil du Bassin Ce Niveau d'exigence vise à contenir le fractionnement du territoire et à sa perte de capacité d'accueil globale en raison des perturbations liés notamment aux dérangements, à l'éclairage nocturne, au bruit, etc.

Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire

Sur le Bassin d'Arcachon, les liens multiples qu'entretiennent les habitants avec le Bassin et l'océan s'expriment par les activités qu'ils exercent, les ressources qu'ils exploitent ou les espaces qu'ils pratiquent. Si certains traits du Bassin d'Arcachon peuvent être communs à d'autres territoires, leur combinaison dans le contexte géographique, historique et socioculturel propre au Bassin a créé une identité maritime particulière. Au fil du temps, cette identité maritime a favorisé l'émergence de patrimoines matériels, immatériels et d'une mémoire locale propres au Bassin, ainsi que de paysages façonnés par l'homme reflétant la typicité des lieux.

Certains aspects de cette identité maritime locale sont confrontés à une dynamique de mutation qui témoigne de leur fragilité. Le plan de gestion a donc fixé comme ambition d'affirmer et de transmettre une culture maritime vivante du Bassin.

Finalité 7. Une identité maritime plurielle qui porte les valeurs du Bassin

Les différentes facettes de l'identité maritime du Bassin d'Arcachon peuvent nécessiter une démarche volontaire pour aller à leur rencontre. L'enjeu de cette finalité réside dans la capacité du territoire à maintenir et porter vers l'avenir une culture maritime vivante.

Sous-finalité 7.1 Une identité maritime du Bassin d'Arcachon vivante et transmise

Niveaux d'exigence

⇒ Un partage des différentes facettes de l'identité maritime du territoire

Il s'agit de renforcer l'accessibilité pour le grand public aux éléments et pratiques du quotidien et aux évènements qui marquent l'identité maritime locale.

⇒ Une identité maritime portée par les acteurs locaux et les habitants

Ce Niveau d'exigence vise à renforcer la responsabilité, la mobilisation et l'implication des acteurs et habitants dans les dynamiques de transmission et de création de l'identité maritime.

⇒ Une présence affirmée d'une offre culturelle tournée vers la mer

Il s'agit de renforcer le lien à la mer du territoire à travers l'offre et la création culturelle.

Finalité 8. Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime

Les paysages et les patrimoines culturels du Bassin contribuent au caractère unique du territoire. Leur avenir repose sur leur préservation et leur transmission pour les générations actuelles et futures.

Sous-finalité 8.1 Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et valorisés

Niveaux d'exigence

⇒ La sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs des patrimoines du Bassin d'Arcachon

Cet objectif de sauvegarde implique une identification et une caractérisation fines et évolutives des composantes patrimoniales du Bassin.

⇒ Le recueil et la valorisation des mémoires locales

Ce Niveau d'exigence vise à la préservation des mémoires locales, qui participent aux patrimoines immatériels liés à la mer.

⇒ La transmission des savoir-faire liés aux patrimoines maritimes

Il s'agit de mobiliser la volonté conjointe des sachants et apprenants, et de favoriser la mise en œuvre et la reconnaissance des savoir-faire transmis.

Sous-finalité 8.2 Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux

Niveaux d'exigence

Des qualités paysagères maintenues ou restaurées

Ce Niveau d'exigence s'attache à la prise en compte des qualités paysagères dans les projets, aménagements et choix de gestion.

⇒ Des espaces portuaires qui portent la typicité des patrimoines et des savoir-faire

Ce Niveau d'exigence concerne les caractéristiques qualitatives particulières des espaces portuaires en matière d'architecture, aménagements, infrastructures et les savoir-faire qui s'y rattachent.

UN ESPACE DYNAMIQUE EN PARTAGE

Le Bassin d'Arcachon est un espace à la morphologie éphémère, évoluant de manière sensible sur des échelles de temps assez courtes. Les courants de marées, la houle et le vent façonnent les sédiments meubles qui composent le Bassin. Cet espace dynamique est précisément à l'origine des richesses naturelles, mais également propice au déploiement des activités maritimes avec des intérêts qui peuvent différer selon qu'elles soient pratiquées à titre professionnel ou récréatif.

Les objectifs du plan de gestion visent à la fois une adaptation aux dynamiques maritimes et la recherche d'équilibres entre les différentes vocations des espaces du Bassin et de son ouvert. L'atteinte de ces objectifs repose sur une approche globale des enjeux avec des ambitions fortes autour de la prise en compte des effets cumulés des aménagements et interventions sur le milieu marin, de l'envasement du fond du Bassin, de l'accessibilité et de la vocation maritime des espaces portuaires ou encore de la réhabilitation des friches

ostréicoles. Ils appellent également une conciliation dans l'espace et dans le temps des différentes activités pratiquées sur le Bassin d'Arcachon.

Finalité 9. Une adaptation à un espace en mobilité permanente

La mobilité du substrat nécessite une adaptation permanente des activités et des aménagements humains. Cela requiert des connaissances particulières sur l'hydraulique du Bassin et une vision d'ensemble des dynamiques maritimes.

Sous-finalité 9.1 Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydro-sédimentaires

Niveaux d'exigence

⇒ Des interventions sur le milieu marin qui ne contribuent pas à l'exhaussement global de l'estran, notamment en fond de Bassin

Cet objectif implique une prise en compte des dynamiques hydrologiques et sédimentaires attendues ou induites par l'action anthropique avec une attention particulière pour contrer les effets qui aggravent l'exhaussement de l'estran en fond de Bassin et le surcreusement des chenaux.

⇒ Des aménagements et des modes d'interventions qui intègrent les dynamiques hydro-sédimentaires locales et globales

Ce Niveau d'exigence concerne l'ensemble du périmètre pour une attention portée sur les liens et effets à long terme entre les différents secteurs hydrologiques.

Sous-finalité 9.2 Une contribution à la gestion de la bande côtière adaptée aux substrats meubles

Niveau d'exigence

Une vision d'ensemble des stratégies locales de gestion de la bande côtière qui prend en compte les enjeux maritimes

Ce Niveau d'exigence répond à la nécessité d'une approche décloisonnée pour appréhender des phénomènes globaux dans les stratégies portées par les acteurs locaux et la prise en compte des impacts de ces stratégies sur le milieu marin.

Finalité 10. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples

Les nombreuses interactions entre les activités et l'intensité des niveaux de pratiques nécessitent une compréhension mutuelle et un dialogue soutenu entre les acteurs pour contenir les risques de tensions. Par ailleurs, la préservation des patrimoines naturels et la pérennité des activités reposent sur des infrastructures et des comportements adaptés.

La gestion de l'espace maritime avec une recherche d'équilibre entre les différentes vocations est donc un enjeu central de cette finalité.

Sous-finalité 10.1 Une conciliation spatiale et temporelle des activités

Niveaux d'exigence

⇒ Une fréquentation globale adaptée à la sensibilité des milieux et des activités dans l'espace et dans le temps

L'objectif consiste à développer une approche globale de la fréquentation en fonction des niveaux d'enjeux dans le temps et dans l'espace des activités et des richesses naturelles, selon les saisons et les conditions de marées.

Des acteurs engagés pour la conciliation de leurs pratiques

Ce Niveau d'exigence porte sur une responsabilisation des acteurs dans la réduction des conflits d'usage et la conciliation spatiale et temporelle de leurs pratiques.

Sous-finalité 10.2 Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques

Niveau d'exigence

Un niveau et un maillage d'équipements et d'aménagements qui permettent une mise en œuvre facilitée des bonnes pratiques et la préservation du milieu marin

Ce Niveau d'exigence concerne l'accompagnement des efforts individuels de conciliation des usages et de mise en œuvre de bonnes pratiques par des aménagements et des équipements collectifs adaptés.

Sous-finalité 10.3 Des friches ostréicoles réhabilitées

Niveaux d'exigence

- ⇒ 75 % des friches ostréicoles réhabilitées sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et son ouvert Cet objectif cible le niveau de réhabilitation attendu à 15 ans avec une attention portée sur le ratio entre les friches réhabilités en amont et celles réhabilitées en aval du Bassin d'Arcachon.
- Une réhabilitation des friches équilibrée entre espaces productifs et espaces de nature Ce Niveau d'exigence concerne le devenir des surfaces réhabilitées avec un équilibre qui sera recherché entre les espaces productifs et les espaces de nature.

Finalité 11. Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées

Les espaces portuaires sont des espaces d'interface terre/mer essentiels pour les activités maritimes et pour la culture locale. La conservation des usages maritimes de chaque site nécessite le maintien de fenêtres temporelles d'utilisation adaptées à leur configuration. Compte tenu de leur diversité, chaque port requiert une approche particulière sur ces aspects.

Sous-finalité 11.1 Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes

Niveau d'exigence

⇒ Une diversité d'activités qui dépendent de la mer et qui participent à l'identité maritime des espaces portuaires

Le Niveau d'exigence vise le maintien des caractéristiques maritimes des espaces portuaires au travers de la diversité des activités qui y sont pratiquées mais également leur lien avec la mer et leur cohérence vis-à-vis de l'identité maritime.

Sous-finalité 11.2 Une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée ou maintenue

Niveau d'exigence

⇒ Des fenêtres temporelles d'accessibilité maritime compatibles avec les activités professionnelles et de loisir et adaptées à la configuration de chaque port

L'ambition porte sur une capacité pour les usagers d'entrer et de sortir des ports sur des plages horaires adaptées aux usages et aux caractéristiques spécifique de chaque espace portuaire.

Finalité 12. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés

Le cumul des pressions exercées sur les écosystèmes peut impacter plus ou moins durablement leur fonctionnement, avec des répercussions sur les activités qui en dépendent. La gestion intégrée du milieu marin et de ses richesses nécessite une approche globale de ces effets cumulés.

Sous-finalité 12.1 Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, l'hydrodynamisme et les activités du Bassin d'Arcachon

Niveau d'exigence

Une prise en compte des pressions anthropiques qui intègre les impacts cumulés sur le milieu marin Ce Niveau d'exigence cible une vision d'ensemble des cumuls et des interactions des impacts anthropiques à l'échelle de l'écosystème pour les activités et projets mis en œuvre.

Un « bien commun » exceptionnel a comprendre et a decouvrir

La préservation du « bien commun » que constitue le Bassin d'Arcachon repose en grande partie sur le partage par les habitants et les acteurs locaux des enjeux auxquels est confronté le territoire.

La connaissance des spécificités du Bassin, de ses richesses naturelles et culturelles, associée à des occasions de « rencontres », régulières et/ou dans la durée avec le milieu marin, sont des leviers importants pour favoriser une responsabilité collective mais aussi individuelle et la conciliation des usages.

Le plan de gestion fixe l'objectif d'une meilleure appropriation des enjeux maritimes, particulièrement à destination des habitants et des jeunes générations. Il ambitionne également un portage des bonnes pratiques pour la protection du Bassin et la compréhension de leur utilité par les usagers. Parallèlement, il fixe un objectif de renforcement des possibilités de découverte et de pratique d'activités respectueuses au contact du milieu marin. Il propose enfin une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin afin d'accroître collectivement la valeur ajoutée pour les différents publics.

Finalité 13. Un espace maritime à comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger

Le partage des éléments de compréhension du Bassin d'Arcachon, de ses richesses ou de ses fragilités, participe à la mobilisation des différents publics pour la protection du milieu marin. Cette finalité vise également la définition et le partage de bonnes pratiques pour le Bassin.

Sous-finalité 13.1 Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon par les différents publics

Niveau d'exigence

- ⇒ Un renforcement de l'offre dédiée à la compréhension du Bassin, de son identité maritime, de ses richesses naturelles et des interactions entre la nature et l'homme
 - Ce Niveau d'exigence vise l'effort de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur les thématiques particulières au Bassin.
- ⇒ Un socle de ressources communes et partagées

L'objectif visé est une consolidation de l'offre et des messages de sensibilisation avec la mise à disposition par le Parc naturel marin d'informations et de fonds documentaires de référence consolidés destinés acteurs locaux de la sensibilisation.

Sous-finalité 13.2 La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité

Niveau d'exigence

⇒ L'appropriation des bonnes pratiques pour le Bassin d'Arcachon

Ce Niveau d'exigence cible la mise en œuvre effective par le grand public de comportements qui préservent le milieu marin tout en répondant aux besoins des activités.

Sous-finalité 13.3 Des opportunités de découverte et de pratique respectueuses au contact du milieu marin

Niveau d'exigence

⇒ Une offre riche et diversifiée pour découvrir et pratiquer le milieu marin

Ce Niveau d'exigence vise à offrir aux habitants, y compris en situation de handicap ou de précarité, la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités respectueuses des patrimoines et des usages, au contact du milieu marin.

Finalité 14. Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation

La sensibilisation est un enjeu transversal mobilisant des acteurs dont la complémentarité est favorable à l'appropriation des enjeux du Parc naturel marin.

Sous-finalité 14.1 Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon

Niveaux d'exigence

⇒ Une animation locale dédiée

Ce Niveau d'exigence vise une animation pérenne de réseau à l'échelle du Bassin, pilotée par le Parc naturel marin

⇒ Une offre accessible et cohérente

L'objectif visé est la structuration d'une offre pertinente et qualitative à l'échelle du Bassin.

Sous-finalité 14.2 Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux

- Une adhésion des acteurs locaux au projet du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
 Ce Niveau d'exigence cible l'appropriation des valeurs du Parc naturel marin par les acteurs locaux.
- ➡ Un sentiment d'appartenance des habitants à l'aire marine protégée
 Ce Niveau d'exigence vise l'appropriation des enjeux du Parc naturel marin par les habitants.

UN DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES

DES ACTIVITES ET DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC LA PRESERVATION DU MILIEU MARIN

Les parcs naturels marins font partie des outils mis en place par le ministère en charge de l'environnement pour contribuer au développement durable des activités sur le domaine maritime, au même titre que leur contribution à la préservation et à l'amélioration des connaissances du milieu marin.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est riche d'une grande diversité d'activités professionnelles et récréatives qui reflètent la diversité des richesses naturelles présentes sur son périmètre. Pêche, ostréiculture, plaisance ou encore sports de nature exploitent ainsi les nombreux atouts de la lagune et de son ouvert, avec une intensité de fréquentation qui dépend de la marée, des conditions météorologiques ou encore de la période de l'année.

Les objectifs définis dans le plan de gestion concernent les activités et les pratiques maritimes présentes dans le périmètre du Parc naturel marin et leur compatibilité avec les objectifs de préservation du milieu. Ces objectifs sont traités en distinguant les activités de prélèvements, les activités de culture et d'élevage, et les activités nautiques, balnéaires et de nature. Cette partie décline également un objectif relatif à la dynamique d'innovation et d'expérimentation pour la durabilité des activités maritimes sur le territoire.

Finalité 15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin

L'accompagnement des pratiques durables participe à la préservation du milieu marin et des richesses naturelles, mais également à la durabilité des activités qui y sont pratiquées.

Sous-finalité 15.1 Des modes et des niveaux de prélèvement ou d'exploitation des ressources compatibles avec la préservation du milieu marin

Niveaux d'exigence

- Des activités de prélèvement et d'exploitation, dont la pêche et la chasse maritime, engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence vise le niveau d'engagement des acteurs concernés, que ce soit au niveau de l'activité ou de l'individu, pour la préservation des différentes composantes de l'écosystème qu'ils sont susceptibles d'impacter.
- Des impacts des activités de prélèvement ou d'exploitation des ressources biologiques et non-biologiques compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence vise la compatibilité des impacts des différentes activités de prélèvements et d'exploitation avec les objectifs de bon état des richesses naturelles du Parc naturel marin.

Sous-finalité 15.2 Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation du milieu marin

- ⇒ Des activités de culture et d'élevage, dont l'activité conchylicole, engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence cible l'engagement des acteurs concernés, que ce soit au niveau de l'activité ou de l'individu, pour la préservation des différentes composantes de l'écosystème qu'ils sont susceptibles d'impacter.
- Une activité ostréicole qui maintient une capacité de captage de naissain d'huîtres naturelles dans le milieu Ce Niveau d'exigence cible le maintien de pratiques ostréicoles préservant la possibilité de capter du naissain d'huîtres dans le milieu.
- Des impacts des activités de culture et d'élevage compatibles avec un bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence vise la compatibilité des impacts des activités de culture et d'élevage avec les objectifs fixés pour le bon état des richesses naturelles du Parc naturel marin.

Sous-finalité 15.3 Des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec la préservation du milieu marin

Niveaux d'exigence

- Des activités nautiques, balnéaires et de nature engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence porte sur l'engagement des acteurs concernés, que ce soit au niveau de l'activité ou de l'individu, pour la préservation des différentes composantes de l'écosystème qu'ils sont susceptibles d'impacter.
- Des impacts des activités nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence porte sur la compatibilité des impacts des différentes activités (nautiques, balnéaires et de nature) avec les objectifs fixés pour le bon état des richesses naturelles du Parc

Sous-finalité 15.4 Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer

Niveau d'exigence

- ⇒ Le Parc naturel marin impliqué dans le soutien, la valorisation ou la co-construction de projets innovants pour la durabilité des activités liées à la mer
 - Ce Niveau d'exigence porte sur une contribution du Parc naturel marin aux projets innovants et expérimentations touchant à la durabilité des activités maritimes.

Sous-finalité 15.5 Une règlementation connue et respectée par les acteurs et les usagers du Bassin d'Arcachon

Niveau d'exigence

□ La connaissance et le respect des règlementations par l'ensemble des usagers du Bassin d'Arcachon
 ○ Cet objectif porte sur une meilleure connaissance des réglementations relatives aux activités pratiquées par
 les acteurs concernés, avec une réduction des infractions et des écarts à la réglementation en vigueur.

Sous-finalité 15.6 Une règlementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon

Niveau d'exigence

Une contribution du Parc naturel marin à l'adaptation de la règlementation aux enjeux locaux
Ce Niveau d'exigence vise une contribution directe ou indirecte du Parc naturel marin auprès des services compétents pour l'adaptation de la réglementation aux contextes et aux enjeux locaux.

UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR UNE ECONOMIE DE LA MER EN COHERENCE AVEC SON IDENTITE MARITIME

Les atouts naturels du Bassin d'Arcachon ont permis l'émergence et le développement d'une économie de la mer qui participe aux retombées socio-économiques locales et à la notoriété du territoire.

Les objectifs de ce chapitre visent à renforcer la place de l'économie de la mer dans le paysage socioéconomique local en prenant appui sur des filières diversifiées, l'exemplarité environnementale et la contribution au patrimoine culturel. Il s'agit également d'accompagner et de valoriser les filières traditionnelles. Enfin, le plan de gestion vise à renforcer les filières d'excellence et leur rayonnement au-delà du territoire.

Finalité 16. Un territoire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques

L'attractivité des filières de l'économie de la mer est de nature à impulser une dynamique d'ensemble vertueuse, avec des modèles de développement qui préservent et valorisent les richesses du Bassin.

Sous-finalité 16.1 Des secteurs d'activités maritimes diversifiés et dynamiques

Niveaux d'exigence

- ⇒ Les retombées socio-économiques locales liées à l'économie de la mer renforcées
 - Ce Niveau d'exigence vise à renforcer l'empreinte réelle des activités maritimes durables sur le territoire en tant que pourvoyeuses d'emplois et de richesses.
- ⇒ Un potentiel d'accueil et de développement des filières de l'économie de la mer renforcé, en cohérence avec les enjeux du Bassin d'Arcachon et avec son identité maritime
 - Ce Niveau d'exigence vise à renforcer les conditions favorables à la pérennité et à l'émergence des activités durables liées à la mer.
- ⇒ Le maintien d'un tissu socio-économique maritime diversifié
 - Ce Niveau d'exigence vise des conditions favorables à la diversité des filières présentes.

Sous-finalité 16.2 Une économie maritime portée par sa contribution à la préservation du milieu marin et au patrimoine culturel

Niveaux d'exigence

- ⇒ Une création de valeur renforcée par l'exemplarité environnementale
 - Ce Niveau d'exigence vise à valoriser sur le plan économique les efforts des acteurs économiques en faveur de l'environnement et leurs engagements au sein d'une aire marine protégée.
- ⇒ Une économie maritime qui contribue au patrimoine culturel et s'en inspire
 - Ce Niveau d'exigence vise à soutenir le lien entre activité économiques et identité maritime.

Sous-finalité 16.3 Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles

Niveau d'exigence

- Des filières traditionnelles accompagnées et valorisées
 - Ce Niveau d'exigence vise un cadre favorable à la pérennité des filières traditionnelles au sein du Parc naturel marin.

Sous-finalité 16.4 Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire

- ⇒ Une structuration de « filières d'excellence » et/ou de « pôles de compétences » ancrés autour de savoirfaire reconnus
 - Ce Niveau d'exigence porte sur la contribution du Parc pour la fédération d'acteurs économiques autour de « projets de filières ».
- ⇒ Une reconnaissance des productions et savoir-faire du Bassin d'Arcachon
 - Ce Niveau d'exigence porte sur le rayonnement des productions et savoir-faire du Bassin et la façon dont ils peuvent s'exporter et ainsi accroître la création de richesses locales et la notoriété économique du territoire.

UNE CONNAISSANCE PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTAGEE

La connaissance est l'un des piliers du Parc naturel marin. Un chapitre entier lui est dédié dans le plan de gestion, qui met l'accent sur la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, d'une complémentarité des sources (dont les professionnels de la mer et les usagers) et le besoin d'un partage des connaissances.

De plus, l'effort d'observations devra permettre d'améliorer les données concernant l'ensemble des espèces et dynamiques présentes, ceci afin d'améliorer la capacité d'alerte le cas échéant et de disposer des éléments utiles pour la révision du document dans 15 ans.

Finalité 17. Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée

Une bonne connaissance du milieu marin contribue à améliorer la compréhension de l'écosystème et des activités qui s'y pratiquent. L'objectif consiste à mobiliser la pluridisciplinarité des connaissances produites sur le territoire et leur partage avec les différents publics.

Sous-finalité 17.1 Une convergence de connaissances relatives au milieu marin

Niveaux d'exigence

- Des connaissances pluridisciplinaires adaptées aux enjeux du Parc naturel marin Cet objectif cible une production de connaissance pour répondre aux enjeux identifiés par le Parc naturel marin ou pouvant apporter une aide à la décision.
- Des coopérations scientifiques et techniques pluridisciplinaires participant à l'attractivité du territoire
 Ce Niveau d'exigence porte sur une dynamique de réseaux des acteurs de la connaissance.

Sous-finalité 17.2 Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux

Niveau d'exigence

Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire
Ce Niveau d'exigence porte sur l'adaptation des contenus et des conditions de diffusion des supports pour les rendre accessibles aux différents publics.

Finalité 18. Une capacité d'observation et d'alerte

La veille, l'observation et l'alerte sont indispensable pour adapter l'action du Parc naturel marin et pour renforcer la connaissance du milieu marin.

Sous-finalité 18.1 Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte

Niveaux d'exigence

Une utilisation par le Parc naturel marin de la diversité des sources de connaissances disponibles Cet objectif vise à étendre la capacité d'acquisition d'informations du Parc naturel marin.

Sous-finalité 18.2 Une veille active sur l'évolution des espèces du Bassin d'Arcachon et de son ouvert

- □ Une veille sur les espèces à enjeux (dont Natura 2000), les espèces exploitées et les espèces non indigènes
 Ce Niveau d'exigence vise un effort continu d'observation et de consolidation des données concernant les espèces ne faisant pas l'objet d'un objectif de gestion particulier.
- Une connaissance cumulée (sur 15 ans) couvrant l'ensemble des groupes d'espèces Cet objectif vise à combler sur le temps long les lacunes de connaissances relatives aux espèces sans enjeux identifiées présentes sur le site.

UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET TRANSVERSALE

La gouvernance locale est une particularité structurante et constitutive d'un Parc naturel marin, au cœur même de son fonctionnement. Le conseil de gestion représente l'instance décisionnaire locale, dont la composition est définie dans le décret de création du Parc naturel marin. Sa composition mobilise et responsabilise les acteurs publics locaux, professionnels, usagers, associatifs et scientifiques autour d'un projet territorial commun. Au sein du conseil de gestion, aucun collège n'est majoritaire. La mise en œuvre du plan de gestion repose ainsi sur une concertation importante et la convergence des efforts des acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs à long terme qui ont été co-construits.

Le Parc naturel marin et son conseil de gestion contribuent ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, territoriales et sectorielles, tout en favorisant la convergence entre les différents acteurs pour la mise en œuvre du plan de gestion. Le Parc naturel marin est également un outil qui s'inscrit dans la coopération et les échanges régionaux, nationaux et internationaux, afin de favoriser la compréhension des enjeux à des échelles plus larges et d'enrichir les capacités des acteurs engagés dans ce type d'initiatives.

Finalité 19. Le Parc naturel marin, un outil engagé pour le territoire

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'inscrit dans un réseau d'acteurs publics et privés qui déploient des politiques et des stratégies à la fois territoriales et sectorielles, répondant à une grande diversité d'enjeux. Le Parc naturel marin est aussi contributeur pour le territoire au sein de politiques plus larges (Natura 2000, DCSMM, etc.). Les complémentarités, mutualisations et coordinations d'acteurs sont au cœur des enjeux de cette finalité.

Sous-finalité 19.1 Le Parc naturel marin, un outil force de proposition et acteur des politiques publiques

Niveau d'exigence

Une contribution du Parc naturel marin à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, territoriales et sectorielles

Ce Niveau d'exigence vise à insérer le Parc naturel marin dans le paysage institutionnel en tant que force de proposition pour l'élaboration et comme acteur de la mise en œuvre des politiques publiques.

Sous-finalité 19.2 Un outil qui favorise la convergence entre les acteurs pour la mise en œuvre du plan de gestion

Niveaux d'exigence

plan de gestion.

- Des acteurs qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Parc naturel marin
 Ce Niveau d'exigence vise à faciliter la convergence des initiatives locales à travers le partage des objectifs du
- Une approche partenariale avec les acteurs locaux
 Ce Niveau d'exigence vise la recherche de complémentarité et de mutualisation des efforts des différents acteurs pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Sous-finalité 19.3 Un outil qui anime et s'appuie sur une concertation transversale

Niveau d'exigence

Une concertation large et régulière avec les acteurs et les usagers
 Ce Niveau d'exigence s'attache à associer les acteurs et les usagers dans la vie du Parc naturel marin.

Finalité 20. Le Parc naturel marin, un outil qui s'inscrit dans la coopération et les échanges régionaux, nationaux et internationaux

Le Parc naturel marin contribue aux objectifs régionaux, nationaux et internationaux de préservation du milieu marin, mais aussi aux objectifs de connaissance et de développement durable des activités qui y sont pratiqués. Il s'inscrit dans les réseaux d'échanges spécifiques aux aires protégées, et coopère avec les régions partageant des problématiques similaires.

Sous-finalité 20.1 Le Parc naturel marin, un outil qui s'implique dans les réseaux thématiques en lien avec son plan de gestion

Niveau d'exigence

➡ Le Parc naturel marin impliqué dans les réseaux d'acteurs à différentes échelles
Ce Niveau d'exigence porte sur une participation du Parc naturel marin aux réflexions transversales sur les thématiques liées à son plan de gestion.

Sous-finalité 20.2 Le Parc naturel marin, un outil qui favorise les échanges entre territoires et acteurs

Niveau d'exigence

Des rencontres et coopérations thématiques et sectorielles qui enrichissent la compréhension des problématiques territoriales et globales

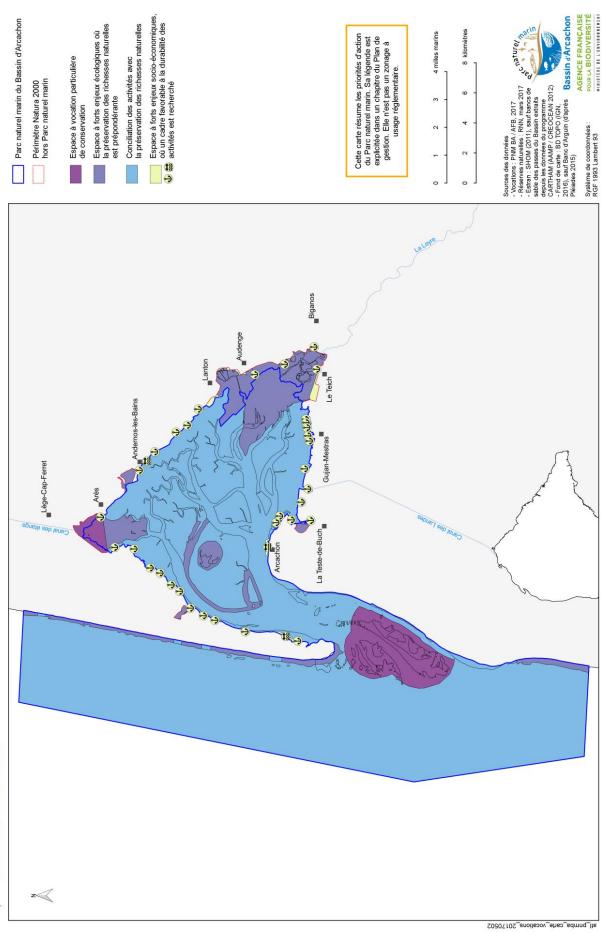
Ce Niveau d'exigence porte sur une participation des acteurs locaux aux réflexions transversales, échanges entre territoires et partages d'expériences, dont des coopérations scientifiques et techniques.

DESCRIPTIF DE LA LEGENDE DE LA CARTE DES VOCATIONS DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Couleur et intitulé de la vocation		Secteurs concernés	
	Conciliation des activités avec la préservation des richesses naturelles	La vocation d'une conciliation des activités avec la préservation des richesses naturelles est représentée dans l'ensemble des secteurs où de forts enjeux écologiques et socio-économiques ont été identifiés. Du fait de la prégnance des activités dans la lagune semi-fermée et de la très forte biodiversité qu'elle héberge une recherche de conciliation équilibrée entre usages et préservation des richesses naturelles sera portée par le conseil de gestion pour accompagner le développement du territoire en prenant en compte la fragilité des écosystèmes. Dans la partie océanique du Parc naturel marin, les connaissances lacunaires ne permettent pas d'identifier une vocation différenciée de ces enjeux. Il appartient donc au conseil de gestion de concilier les enjeux en s'efforçant d'acquérir les connaissances qui seraient nécessaires. Zones concernées (enjeux écologiques): herbiers de zostères, prés salés, zone d'alimentation des oiseaux en hiver, faune marine, etc. Zones concernées (enjeux socio-économiques): zones de mouillage, cadastre ostréicole, zone de pêche, zones d'activités nautiques, balnéaires et de nature, etc.	
	Espace à forts enjeux écologiques, où la préservation des richesses naturelles est prépondérante	La vocation de préservation des richesses naturelles est représentée dans les secteurs pour lesquels de très forts enjeux écologiques ont été identifiés. Du fait de l'importante biodiversité qu'elles hébergent et de leurs fonctionnalités, la réduction des pressions anthropiques sera recherchée prioritairement sur ces zones, en lien avec les acteurs concernés. Zones concernées: delta de l'Eyre, zones endiguées, site de reproduction et de repos pour les oiseaux et la faune marine, zones Natura 2000 situées à l'extérieur du périmètre du Parc naturel marin, etc.	
₩	Espace à forts enjeux socio-économiques, où un cadre favorable à la durabilité des activités est recherché	La vocation de durabilité des activités est représentée dans les secteurs pour lesquels de forts enjeux socio-économiques ont été identifiés. Du fait de la concentration de nombreuses activités maritimes en certains points du littoral, leur développement durable sera recherché, en lien avec les acteurs concernés et en veillant à la compatibilité avec les enjeux de conservation du site. Zones concernées: espaces portuaires, front de mer de centres urbains, zones urbanisées du site Natura 2000 situées à l'extérieur du périmètre du Parc naturel marin	
	Espace à vocation particulière de conservation	La vocation particulière de conservation contribue aux efforts portés par le Parc naturel marin et les acteurs locaux pour des enjeux de portée nationale. Les objectifs de protection des richesses naturelles sont ici prioritaires. Zones concernées: réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin (périmètre indicatif 2017), réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.	

PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Carte des vocations



ANNEXE: ORIENTATIONS DE GESTION DEFINIES PAR LE DECRET DE CREATION DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON ET LIEN AVEC LES CHAPITRESPRINCIPAUX QUI Y CONTRIBUENT

Orientation 1

Améliorer la connaissance de la dynamique du Bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Chapitre 3 : Une connaissance pluridisciplinaire et partagee au service de la protection du milieu marin et du developpement durable des activites

Orientation 2

Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire et l'attractivité du Bassin et de son ouvert pour les oiseaux.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Orientation 3

Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment des marais maritimes, par une exigence accrue pour la qualité des eaux et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Chapitre 2: Un DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES

Chapitre 3: Une connaissance pluridisciplinaire et partagee au service de la protection du milieu marin et

DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES

Orientation 4

Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment de la pêche et de la conchyliculture, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuses des équilibres naturels.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Chapitre 2: Un DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES

Orientation 5

Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Chapitre 2: Un DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES

Orientation 6

Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Chapitre 2: Un developpement durable des activites

Orientation 7

Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins de Bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Chapitre 1: Un « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGE

Chapitre 2: Un DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES

Chapitre 3: Une connaissance pluridisciplinaire et partagee au service de la protection du milieu marin et

DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES